



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 septembre 2009

1- Communications de M. le Maire

Il faut essentiellement retenir la présence de deux procédures contentieuses devant le tribunal administratif de Strasbourg par deux fonctionnaires municipaux. À ces deux procédures se rajoute celle de Mme Knoepfler sur laquelle je vais revenir. Je ne me souviens pas lors des deux mandats précédents, avoir vu des fonctionnaires municipaux porter plainte au tribunal administratif contre une décision de l'équipe municipale, ce qui en dit long sur les relations de cette équipe avec les fonctionnaires.

En ce qui concerne Mme Knoepfler, je rappelle qu'elle était directrice du Scala, son contrat n'avait pas été renouvelé au prétexte qu'elle n'avait pas réussi son concours d'agent territorial. Elle avait déposé plainte au tribunal administratif afin de faire reconnaître ses droits puisque son dossier n'avait pas été retenu pour un vice de forme (dossier incomplet alors qu'elle avait fourni un dossier complet) et que ses résultats au concours étaient excellents. Puisque le tribunal administratif lui a donné raison j'ai demandé à M. le Maire s'il allait lui proposer une réintégration. Très gêné, celui-ci a feint d'ignorer les conclusions du tribunal administratif.

Nous avons ensuite évoqué le problème de ce Conseiller municipal de la majorité dont l'entreprise de communication, située au Luxembourg, dont il est actionnaire, est chargée par la ville de Thionville de la conception et de la réalisation des principales revues municipales et programmes culturels. Cette situation ambiguë laisse la porte ouverte à la suspicion. Le Maire, bien entendu, a nié toute collusion. Pour se défendre il a développé une argumentation des plus irréalistes. Il a tenté, pour se disculper, de comparer la situation de ce Conseiller municipal, avec celle d'une Conseillère municipale d'opposition dont le mari, chef d'entreprise, a été choisi pour réaliser certaines opérations. Raisonement surprenant, puisqu'on ose espérer que le choix qui a été fait du marché en ce qui concerne l'époux de la Conseillère municipale ne repose que sur la qualité des prestations proposées et la compétitivité de ses tarifs et non pas sur le fait qu'il est l'époux d'une Conseillère municipale d'opposition. Il est révoltant de faire l'amalgame entre la Conseillère municipale d'opposition et l'activité professionnelle de son mari : finalement pour M. le maire elle n'est que l'épouse de son mari, alors que les liens qui existent entre le Conseiller municipal de la majorité et son Maire sont directs, il fait partie de son exécutif...

D'une manière générale, pour ne pas prêter le flanc à ce genre de situation, la meilleure solution est de s'arranger pour ne pas accorder de marché à un adjoint ou conseiller municipal de sa majorité. Quoiqu'il en soit le dossier a été déposé en haut lieu, nous attendons des réponses. J'ajouterai que pour un grand pourfendeur de l'économie libérale, ça ne gêne pas le Maire de travailler avec une entreprise située au sein d'un Luxembourg ultra libéral !

2- Elargissement des quais de la Moselle

Rien de particulier à dire, il s'agit d'un projet qui est au stade de l'étude, il intéresse la partie des quais située entre le pont de la voie de chemin de fer et le pont des Alliés.

3- Elargissement du concept du Thibus

Il s'agit d'une part d'élargir le rayon d'action du Thibus par la création d'une nouvelle ligne

desservant le Val Marie, la Côte des Roses, la Petite Lor, les Basses-Terres et le centre-ville, et d'autre part, de permettre l'utilisation gratuite de tout le réseau à plusieurs catégories d'ayants droit.

4- Versement d'une cotisation par la ville à l'association d'Entraides des Membres de la Légion d'honneur

5- Association du Sillon Lorrain : à propos d'une modification statutaire mineure, nous en avons profité pour insister sur l'importance de cette entité, en particulier Nancy - Metz - Thionville, cet échelon représente à nos yeux un véritable enjeu économique plus conforme au projet gouvernemental de métropolisation que le projet Metz - Thionville trop réducteur que propose cette majorité.

6- Suivent deux mesures d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs présentant une performance énergétique globale élevée pour une durée de cinq ans à concurrence de 50 % et des logements anciens qui font l'objet par le propriétaire de dépenses destinées à économiser l'énergie.

7- La décision modificative numéro 3 ne présente pas grand intérêt, en fait il s'agit simplement d'un redéploiement de crédits : en raison de la non réalisation de certaines opérations, leurs crédits sont transférés sur d'autres opérations. Nous avons demandé quel était à l'heure actuelle le taux de réalisation de cet équipe municipale pour 2009, comme d'habitude nous avons obtenu une réponse peu précise, hésitante car le résultat est loin d'être celui qu'ils avaient annoncé : faire plus et moins cher.

8- Viennent ensuite un certain nombre de points concernant quelques subventions, quelques additifs de programmation dans les salles de spectacles, une passation de convention de dépôt au musée etc.

9- Création d'une maison relais au château Sainte-Anne. Il s'agit là de créer une maison d'accueil pour les personnes aux ressources précaires, isolées ou exclues, dont le profil social et psychologique rend impossible l'accès ou le maintien dans un logement ordinaire. Les travaux consisteraient à la démolition des deux ailes vétustes situées aux extrémités et en la création sur deux étages et combles dans le bâtiment actuel et dans une annexe nouvelle de 18 appartements. On peut cependant regretter que ce soit l'association "Habitat et Humanisme" qui porte ce projet social et non pas "Tremplin", association thionvilloise bien connue dont l'offre n'a pas été retenue dans le cadre d'un appel à projets Ville - État.

10- Mise à disposition de locaux au profit d'associations. La municipalité offre 89 m², 3 rue du Cygne à l'association Intercom Santé, c'est mieux que rien, mais n'a rien à voir avec le projet Thionville Santé que nous aurions aimé voir se développer dans l'ancien cinéma le Paris. À ce propos vous avez remarqué que les travaux en façade ont été réalisés mais que l'intérieur est laissé à l'abandon, sans projet.

11- Enfin pour clore le Conseil Municipal, la sempiternelle motion qui permet à Mr le Maire de pouvoir nous faire partager ses grandes théories sur le monde, l'Europe, la France et Thionville ! Pour ce coup c'est l'avenir de la poste qui est en question, nous avons, bien entendu, en soutien au gouvernement, voté contre.

Le groupe municipal d'opposition